



EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2014 à 20h30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 12 septembre 2014

Publié le 24 septembre 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
LECONTE Céline	A	DAUVIN Denis
LELONG Sébastien	A	JAUSET Jean-Paul

Monsieur Thierry LEFAIX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

4.1 Tarification de la salle des fêtes à compter du 01 janvier 2015

La commission propose à l'assemblée de bien vouloir entériner les tarifs tels qu'ils figurent sur le tableau ci-dessous.

Pièces mises à disposition (Le tarif de location de la salle inclut la cuisine)	COMMUNE	HORS COMMUNE
	Week-end et jours fériés	Week-end et jours fériés
grande salle	150.00 €	300.00 €
petite salle	100.00 €	200.00 €
grande et petite salles	200.00 €	450.00 €
	Tarifs d'une journée du lundi au jeudi	Tarifs d'une journée du lundi au jeudi
Grande salle	100.00 €	200.00 €
Petite salle	60.00 €	130.00 €
Placard vaisselle (50 couverts)	35.00 €	55.00 €
Associations (événements à but lucratif)	50€/ jour	Pour les associations du canton, le tarif appliqué est identique aux associations communales
Associations (événements à but non lucratif)	gratuit 1 x au	

Le conseil les approuve. La caution est fixée à 400 € et la réservation à 60 €.

Pour mémoire, la vaisselle cassée reste facturée à prix coûtant.

La participation aux frais de consommation électrique est facturée à prix coûtant par rapport aux index compteur relevés par l'agent de service lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie des locataires.

Pour copie conforme
Le Maire,



Bruno LÉGER

Destinataires :

- Sous-Préfecture
- Receveur Municipal
- Affichage